

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 FEVRIER 2017.**

Convocation faite le 18 février 2017.

Le vingt-sept février deux mil dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

**Présents :** MM. ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, PAUDIERE Claude, DESOEUVRES François, PELAN Jean-François, POUPART Daniel, GARDON Julien, GRATIOT Nicolas, Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra et FRANC Juliette.

**Absents et excusés :** M. CHEVRIER Patrick, M. NIOBE Yanice, pouvoir donné à M. BRISVILLE Rémy, M. CHABROL Florence, pouvoir donné à Mme FRANC Juliette.

**Secrétaire de séance :** Mme FRANC Juliette.

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	11
Conseillers absents	03
Nombre de pouvoir	02
Nombre de vote	13

• **Délibérations :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2016,
- FINANCES :
  - Demande de subvention CCDL,
  - USED A : reconduction accord cadre achat,
  - TRAVAUX : Maitrise d'œuvre travaux sente Rue du Pont,
- DIVERS :
  - Motion de soutien SNCF....

▪ **Informations et questions diverses.**

.....

**1.DELIBERATIONS**

**N° 2017/001 FINANCES / SUBVENTIONS - CDDL / TOITURE EGLISE**

*13 votes « POUR »*

M. le Maire propose aux membres présents le dossier suivant :

ETS LELANC : « COUVERTURE DE L'EGLISE / côté Nord ».

Le devis s'élève à 12.214,65 HT€. Soit un total de 14.657,58TT€

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** de réaliser les travaux « COUVERTURE DE L'EGLISE / côté Nord»,
- **SOLLICITE** les subventions maximales auprès du Conseil Départemental de l'Aisne,
- **PRECISE** que le montant non subventionné de cette demande, sera pris en charge par le budget communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

**N°2017/002 USED A - AUTORISATION RELANCE MARCHÉ ACCORD-CADRE**

*13 votes « POUR »*

**CONSIDÉRANT** le fait que l'accord-cadre de fourniture d'électricité conclu en 2015 (cf. délibération 2015/022) s'achève au 31 décembre 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau marché accord-cadre va être relancé et sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

L'USEDA sollicite notre avis sur la reconduction ou non de ce groupement Et précise le montant de la contribution s'élèvera à 98,70€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **DECIDE** de reconduire son adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'Union des Secteurs d'ENERGIE du Département de l'Aisne,
- **AUTORISE** M. le Maire à répondre favorablement à la demande émise par l'USEDA,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**N° 2017/003 MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX SENTE RUE DU PONT**

*13 votes « POUR »*

Suite aux travaux réalisés Rue des Chaumonts,

**CONSIDÉRANT** l'importance du débit des eaux de pluies provenant des plateaux lors de fortes intempéries,

Il apparaît souhaitable de réaliser quelques travaux d'aménagement afin de prémunir les riverains de la sente Rue du Pont, sise entre les numéros de voirie 44 et 46 de ladite rue.

M. le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet élaboré par M. LEPIGEON (Cabinet INFRA ETUDES de BEZU ST GERMAIN).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ACCEPTTE** de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet INFRA ETUDES (M. LEPIGEON) et de lui régler les honoraires s'y affèrent conformément au contrat signé des 2 parties,
- **DECIDE** de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du dit projet.

**N° 2017/004 MOTION / PETR-UCCSA - MOTION POUR L'ACCESSIBILITE DE LA GARE SNCF ET POUR LA DESSERTE SNCF CHATEAU-THIERRY-REIMS**

*13 votes « POUR »*

Les dysfonctionnements récurrents sur le réseau SNCF ne peuvent plus durer. Trains retardés, suspendus voire annulés pénalisent les voyageurs pendulaires ainsi que les usagers réguliers ou occasionnels des lignes qui desservent Château-Thierry et le sud de l'Aisne. ....

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**CONSIDÉRANT** d'une part que la desserte ferroviaire est une nécessité pour un très nombre de citoyens du Sud de l'Aisne, d'autre part que la mise en accessibilité de la gare SNCF de Château-Thierry ne saurait être de nouveau reportée,

**CONSIDERANT** que les habitants du Sud de l'Aisne sont naturellement destinés à se rendre quotidiennement, fréquemment ou occasionnellement à Reims, de par la proximité géographique et le besoin d'accès aux services, à la formation et à l'emploi,

- **SOLLICITE** un rendez-vous auprès du président de la SNCF, aux responsables régionaux Hauts-de-France et Grand Est,

- **DEMANDE** un engagement sur un calendrier précis et respecté de mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité de la gare, d'équipement et de maintenance des lignes SNCF Transilien et TER Vallée de la Marne,
- **DEMANDE** la mise en place une véritable desserte SNCF entre Château-Thierry et Reims.

## **2. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- M. PAUDIERE :
  - Rappelle les dates des élections à venir et la tenue du bureau de vote qui resteront ouverts jusque 19h.
- M. DESOEUVRES :
  - Confirme les dates des festivités 2017 : brocante le 1<sup>er</sup> mai, chasse aux œufs le 17 avril et la fête champêtre le 30 juillet.
- M. GARDON :
  - Demande s'il serait possible d'effectuer une rentrée scolaire en cours d'année pour les petits de 3 ans en maternelle.
- Mme COSTES GAILLARD :
  - Informe de son intervention auprès de M. CHATEAUNEUF afin de voir débarrassé le sous-sol de la mairie des papiers récoltés ...
  - Précise également qu'il est indispensable que les parents d'élèves prennent la relève pour la continuité de ce service au bénéfice de la coopérative scolaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.  
Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,  
pour être affiché le 1<sup>er</sup> mars 2017.**

Le Maire,  
  
PAUDIERE Claude.

